

Grand-Duché de Luxembourg

PARQUET GENERAL

CITE JUDICIAIRE

**Not. 44362/25/CD
662/23/CRIL**

Luxembourg, le 14 janvier 2026

Décision de reconnaissance et d'exécution d'une décision de confiscation étrangère sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg du 2 décembre 2025

Il est porté à la connaissance de **Optimal Optimal, Einzelfirma**, qu'une **décision de reconnaissance et d'exécution d'une décision de confiscation étrangère sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg** a été rendue en date du **2 décembre 2025**.

La décision en question peut être retirée au Parquet général, Cité judiciaire, Plateau du St Esprit, L-2080 Luxembourg, Bâtiment CR, Bureau 4.05 au 4^e étage.

« Le présent avis fait courir les délais des voies de recours à partir du cinquième jour suivant celui de la publication. »

Pour le Procureur général d'Etat,
l'avocat général

Christian ENGEL